

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/10

OBJET : APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVE donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>			
<u>64</u>	<u>40</u>	<u>46</u>			
<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention(s)</u>	<u>Blanc(s)</u>	<u>Nul(s)</u>	<u>Refus de vote</u>
<u>46</u>	<u>0</u>	<u>0</u>			

La reprise anticipée du résultat 2025 sur le Budget Général pour l'exercice 2026 a été soumise au vote du Conseil communautaire selon le tableau ci-après :

	RESULTATS BRUTS 2025 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	6 560 236,98 €
	Total des titres (recettes)	7 646 214,00 €
A	Différence	1 085 977,02 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	1 169 048,36 €
	Total des titres (recettes)	1 292 487,83 €
A'	Différence	123 439,47 €
	RESULTATS REPORTEES 2024 (inscrits au budget 2025)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	884 545,53 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 74 328,35 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	549 028,15 €
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	1 970 522,55 €
D	Investissement D = A' + B'	49 111,12 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	1 023 080,59 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	446 621,35 €
E	Solde	- 576 459,24 €
F	F = D + E = besoin de financement	- 527 348,12 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2025= C + D	2 019 633,67 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	970 522,55 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	49 111,12 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	1 000 000,00 €
	TOTAL AFFECTE	2 019 633,67 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- ☉ Approuve la reprise anticipée du résultat 2025 sur le Budget Général 2026 ;
- ☉ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

